ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 52877

Texte de la question

M. Charles Ehrmann attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les professions de santé d'exercice libéral qui s'élèvent contre le principe de rationnement des soins. A vouloir équilibrer de manière artificielle les comptes de la sécurité sociale en fixant des quotas à ces praticiens, nous assisterons non seulement à une dégradation des relations conventionnelles, mais aussi à des répercussions dommageables sur la santé de la population qui ne disposera plus du libre choix de son praticien, de sa clinique et son laboratoire. Il lui demande de bien vouloir lui préciser sa position et si elle entend maintenir en l'état le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001.

Données clés

Auteur : M. Charles Ehrmann
Circonscription : Alpes-Maritimes (1re circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 52877
Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 octobre 2000, page 6184